

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26
Date de convocation : le 19 septembre 2023		
Date d'affichage : le 26 septembre 2023		

**Séance du vingt-cinq
deux mille vingt-trois
à vingt heures trente**

DELIBERATION

N° 2023.69

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MAGNY LE HONGRE**

Le 25 septembre 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames BELLINI, CHAAR, DELON, FLAMENT-BJARSTAL, HENRY, LAMAIRE, MOVAHEDI, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs, AFFRE, BOUJEMAÏ, CEREUIL, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROMERO, ROYER, SETHIAN.

Absents excusés : Madame FLEURIEL ayant donné pouvoir à Madame RESTA
Madame HERIQUE ayant donné pouvoir à Monsieur MASSON
Monsieur SCHILLINGER ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL

Secrétaire de séance : Monsieur BOUDJEMAÏ

Mise à jour de la liste des associations bénéficiant uniquement de locaux communaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023.26 relative aux subventions en nature aux associations

Considérant l'avis favorable de la commission *Vie associative* sur la mise à disposition de locaux à d'autres associations.

Madame le Maire propose de compléter la délibération initiale par une nouvelle liste d'associations dont il est fait lecture en séance du conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

✚ ARTICLE 01 :

Complète la liste des associations pouvant bénéficier de prêt de locaux pour l'année 2023-2024.

⇒ **ARTICLE 02 :**

Associations concernées

- Aïkido club du val d'Europe
- Captain Croche
- Dama yoga
- Dance music et Compagnie
- Excell'art
- Geek on Grass
- I'm Teaching
- Karaté Marne la vallée
- Khone taekwondo val d'Europe
- Krav maga val d'Europe
- La Magny des jeux
- Les arts du cirque (*ils ont fait une demande de subvention mais le dossier est resté sans suite car incomplet et incohérent*)
- Les jumeaux magiciens (Bacchus prod)
- Relais petite enfance
- 1st val d'Europe Brownies and guides
- Sophrologie et bien être
- Team advance
- Saints (*remplace les spiders*)
- Wednesday school

⇒ **ARTICLE 03 :**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- 📁 Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- 📁 Madame le trésorier de Magny Le Hongre
- 📁 Remis aux archives communales.

Document déposé à la
Sous-Préfecture de Torcy
Le
ACTE RENDU EXECUTOIRE



Véronique FLAMENT-BJÄRSTAL,

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.